



Les Ecuries de la Cour au Puits
14670 JANVILLE
Tél./Fax : 02.31.39.20.87
ou 06.07.45.02.32 (de préférence)

→ Exemple du contrat à conserver par vos soins

WWW.ecuriesdelacouraupuits.com

N° Siret 414 108 704 00019

Madame, Monsieur,

*Je vous confirme par la présente votre réservation pour mon gîte d'étape et de séjour, 2 épis, situé à JANVILLE, pour les dates du
au*

Et ce pour un montant global de
Charges comprises (eau-électricité).

Je prends bonne note de votre chèque d'acompte d'un montant de

Le descriptif correspond à celui donné dans le guide des gîtes de France, à savoir :

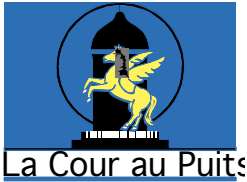
- 25 couchages (couettes et oreillers fournis, draps à apporter)
- Une grande salle en pierres et poutres apparentes avec cheminée (un supplément vous sera demandé si vous désirez du bois de chauffage sur la base de 45 Euros le stère)
- Une cuisine vaste avec cuisinière, frigo, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, vaisselle pour 40 convives
- 40 chaises et tables sur tréteaux

La première personne qui prendra possession des locaux sera considérée comme responsable du groupe. Une caution ménage de 100 Euros ainsi qu'une caution dégradations de 400 Euros **lui seront demandées à la prise de possession des lieux, ainsi que le solde du séjour.** Un exemplaire de l'état des lieux et la liste du matériel lui seront remis après signature. Une vérification sera effectuée par nos soins après le départ et les deux cautions vous seront retournées sous 48 heures si rien n'a été cassé et si vous nous rendez le gîte dans un état de propreté identique à celui que vous aurez signé à votre arrivée.

A noter que nous demandons expressément que le volume sonore soit baissé à minuit, afin que le bruit ne soit plus perceptible à l'extérieur de la structure.
Nous nous verrions également contraints de conserver la caution dans le cas contraire.

Vous souhaitant un bon séjour au sein de notre établissement et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Amicalement,



Les Ecuries de la Cour au Puits
14670 JANVILLE
Tél./Fax : 02.31.39.20.87
ou 06.07.45.02.32 (de préférence)

WWW.ecuriesdelacouraupuits.com

**→ Exemple du contrat à nous retourner,
signé avec la mention « lu et approuvé ».
La réservation sera effective à réception.**

Madame, Monsieur,

*Je vous confirme par la présente votre réservation pour mon gîte d'étape et de séjour, 2 épis, situé à
JANVILLE, pour les dates du
au*

Et ce pour un montant global de
Charges comprises (eau-électricité).

Je prends bonne note de votre chèque d'acompte d'un montant de

Le descriptif correspond à celui donné dans le guide des gîtes de France, à savoir :

- 25 couchages (couettes et oreillers fournis, draps à apporter)
- Une grande salle en pierres et poutres apparentes avec cheminée (un supplément vous sera demandé si vous désirez du bois de chauffage sur la base de 45 Euros le stère)
- Une cuisine vaste avec cuisinière, frigo, lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge, vaisselle pour 40 convives
- 40 chaises et tables sur tréteaux

La première personne qui prendra possession des locaux sera considérée comme responsable du groupe. Une caution ménage de 100 Euros ainsi qu'une caution dégradations de 400 Euros **lui seront demandées à la prise de possession des lieux, ainsi que le solde du séjour.** Un exemplaire de l'état des lieux et la liste du matériel lui seront remis après signature. Une vérification sera effectuée par nos soins après le départ et les deux cautions vous seront retournées sous 48 heures si rien n'a été cassé et si vous nous rendez le gîte dans un état de propreté identique à celui que vous aurez signé à votre arrivée.

A noter que nous demandons expressément que le volume sonore soit baissé à minuit, afin que le bruit ne soit plus perceptible à l'extérieur de la structure.
Nous nous verrions également contraints de conserver la caution dans le cas contraire.

Vous souhaitant un bon séjour au sein de notre établissement et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Amicalement,